



Garanties 2010

Garanties Mobilité Entreprise

[des solutions] pour les collaborateurs **expatriés ou détachés**



*La couverture complète des
collaborateurs expatriés,
détachés ou impatriés, avec
ou sans régime de base*

Imprimé sur papier recyclé





Garanties Mobilité Entreprise 2010

Garanties Mobilité Entreprise est une solution d'assurance collective s'adressant aux entreprises dont les collaborateurs de moins de 65 ans sont expatriés, détachés, impatriés, avec ou sans régime de base.

Ce contrat permet de faire face à tous les imprévus pouvant survenir à l'étranger, avec un package de garanties : frais de santé, assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, capital décès, rente éducation ou de conjoint, allocation obsèques, arrêt de travail, retraite, soutien psychologique...

Une couverture entièrement modulable

Une couverture frais de santé adaptable

- Possibilité d'assurance dès le 1^{er} euro ou en dollar américain, ou en complément des prestations de la Caisse des Français de l'Étranger ou d'une caisse de Sécurité sociale,
- Prise en charge hospitalière à 100% des frais réels : vos collaborateurs n'ont pas à faire l'avance de leurs frais d'hospitalisation,
- Soutien psychologique : en cas de « coup dur » à l'étranger, de difficultés au moment délicat du retour ou de stress professionnel extrême, une équipe de psychologues est à l'écoute de vos collaborateurs.

Des garanties d'assistance rapatriement étendues

- En cas de maladie, d'accident ou d'événement grave survenant au collaborateur, APRIL Mobilité Assistance organise et prend en charge 12 prestations d'assistance différentes. Vos collaborateurs sont certains d'être secourus en cas de difficulté.

Une Responsabilité civile vie privée + Responsabilité civile risques locatifs

- Vos collaborateurs sont couverts pour les conséquences des fautes commises au cours de leur vie privée et ayant occasionné des dommages corporels et/ou matériels à des tiers.

Des garanties de prévoyance complètes au libre choix de l'entreprise

- Capital décès toutes causes ou décès accidentel/infirmite accidentelle, allocation obsèques, rente éducation, rente de conjoint, arrêt de travail (indemnités journalières et rente d'invalidité, garantie trimestre retraite) : quelle que soit la formule de prévoyance recherchée, GME vous propose une solution.

Une garantie retraite par capitalisation

- GME Retraite est un régime par capitalisation pouvant être géré au choix de l'entreprise à partir de la France ou du Luxembourg dans le but d'une optimisation fiscale, lorsque les populations gérées ne sont pas françaises. C'est un régime à cotisations définies : l'entreprise fixe son taux de cotisation en fonction du niveau de retraite qu'elle souhaite assurer.



> Souplesse : pour répondre à tous les cas de figure se posant aux entreprises

GME assure tous les collaborateurs de l'entreprise hors de leur pays d'origine, quels que soient leur nationalité, leur statut (expatrié, détaché, impatrié, Tiers Nationaux) ou leur destination. Les garanties sont librement choisies par l'entreprise. Elle a le choix entre des formules de type "Sécurité sociale" ou "Internationales" tenant compte des tarifs locaux. GME peut intervenir au 1^{er} euro ou en complément des prestations de la Caisse des Français de l'Étranger, de la Sécurité sociale ou d'un régime obligatoire. Le contrat peut être géré en euro ou en dollar américain.



> Sécurité : pour une couverture sans faille de vos collaborateurs

Une réponse à chacune des situations pouvant se présenter :

Garanties Mobilité Entreprise couvre tous les risques existant lors de séquences de vie à l'étranger.

Des solutions pour préparer « l'après mobilité » :

GME prévoit le retour de l'expatrié en France ou dans un pays d'Europe. Lorsque celui-ci ne retrouve pas immédiatement ses droits auprès de sa caisse de Sécurité sociale, les garanties peuvent être maintenues gratuitement au niveau d'intervention Sécurité sociale jusqu'à acquisition des droits. De plus, en cas d'invalidité, une option permet à l'expatrié de continuer à acquérir ses trimestres retraite Sécurité sociale afin de ne subir aucun préjudice au moment de la retraite.



> Équilibre : pour optimiser qualité de couverture et gestion

Un programme s'ajustant afin d'éviter toute double couverture :

GME peut être "ajusté" en complément de toute couverture existante.

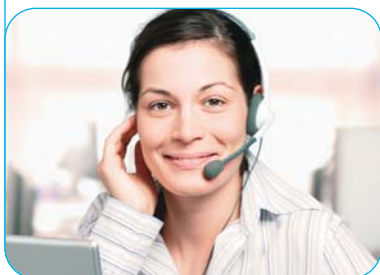
Des tarifs attractifs et pérennes, un "pilote" régulier du contrat :

La mutualisation des garanties de GME permet aux entreprises de bénéficier de tarifs attractifs et pérennes. Les résultats techniques du contrat sont régulièrement communiqués pour un meilleur équilibre entre primes et garanties.

Votre service Conseil Client

Vous souhaitez un renseignement complémentaire sur le contrat Garanties Mobilité Entreprise ?

Notre service Assurances Collectives, composé de **spécialistes de la protection sociale internationale**, vous conseille sur le choix de la meilleure solution adaptée à votre entreprise.



Cette **équipe multilingue** est à votre disposition du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 (8h30 à 17h30 le vendredi) pour répondre à toutes vos questions :

Tél : + 33 (0)1 73 02 93 79, Fax : + 33 (0)1 73 02 93 70, E-mail : deviscollectif@aprilmobilite.com

Nous pouvons également vous accueillir sur rendez-vous à notre siège social situé :
110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

Métro : Père Lachaise ou Saint-Maur - Lignes 2 et 3 - Parkings : Alhambra ou Les Trois Bornes.

Les Extranets Entreprise et Assuré

À l'étranger, il est très pratique pour vos collaborateurs de pouvoir consulter en ligne, 24h/24, toutes les informations relatives à leur contrat. Aussi, depuis le site www.aprilmobilite.com, ils ont accès à un espace sécurisé par un code d'accès et un mot de passe leur permettant de bénéficier de nombreux services :

- consultation en temps réel de leurs décomptes de remboursement, des garanties et conditions générales du contrat, de leurs coordonnées dont dispose APRIL Mobilité.

Un second espace sécurisé est mis à la disposition de l'entreprise pour consulter tous les paramètres du/des contrats souscrit(s) auprès d'APRIL Mobilité (également à partir du site www.aprilmobilite.com) :

- consultation des différents contrats souscrits,
- consultation du nombre de collaborateurs affiliés,
- consultation de l'historique des appels de cotisation et de leur règlement,
- consultation des coordonnées postales, bancaires de l'entreprise et du mode de règlement choisi.

La Carte Assuré

La carte Garanties Mobilité Entreprise remise à chaque collaborateur partant à l'étranger comporte les numéros d'urgence, joignables 24h/24 et 7j/7, pour :

- bénéficier d'une prise en charge directe en cas d'hospitalisation,
- déclencher les services d'assistance en cas d'urgence,
- accéder au service de soutien psychologique.

Elle facilite notamment l'admission d'un collaborateur dans un établissement de soins, en cas d'hospitalisation urgente. Afin de simplifier les démarches, cette carte est personnalisée au nom de l'entreprise et reprend le numéro du contrat.



Une protection intégrale

1 Frais de santé

Les garanties de frais de santé peuvent être gérées :

- au 1^{er} euro ou en dollar américain
- en complément des prestations de la Caisse des Français de l'Étranger, ou d'une caisse de Sécurité sociale.

FORMULE SANTÉ UNIVERS

Exprimée en pourcentage des frais réels ou forfaits, cette formule est recommandée pour les pays aux coûts de santé élevés en raison de ses forts plafonds de remboursement (USA, Canada, Hong-Kong, Suisse, Brésil...).

FORMULE SANTÉ CLASSIC

Exprimée en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale française, cette formule est adaptée aux pays où les coûts de la médecine sont comparables à ceux pratiqués en France.

Dans chacune de ces 2 formules, l'entreprise choisit parmi 3 programmes :

- **Essentiel** : couverture du gros risque (hospitalisation médicale, chirurgicale et accouchement)
- **Équilibre** : programme Essentiel + couverture des soins courants et des cures thermales
- **Majeur** : programme Équilibre + couverture optique et dentaire

Au sein de chaque programme, le niveau des garanties est entièrement modulable.

2 Assistance médicale/Rapatriement sanitaire

Garanties Mobilité Entreprise offre tous les services d'assistance médicale indispensables lors de longues missions à l'étranger : rapatriement médical, rapatriement en cas de décès d'un proche, envoi d'un collaborateur de remplacement, visite d'un proche en cas d'hospitalisation locale, assistance juridique...

3 Soutien psychologique

Cette garantie permet au collaborateur :

- d'exprimer les tensions accumulées après une situation difficile, afin de retrouver un meilleur équilibre,
- de faire face à un moment professionnel délicat ou à une situation extrême dans un contexte inconnu et une culture nouvelle,
- d'être accompagné psychologiquement dans la phase parfois délicate du retour au pays d'origine.

Entretiens avec :

- un psychologue clinicien dans le pays d'expatriation et au retour pendant 6 mois
- un consultant expert en gestion du stress professionnel

} Par téléphone ou échange d'e-mails avec une équipe de psychologues accessibles 24h/24 et 7j/7

Ces entretiens téléphoniques ou échanges d'e-mails ne s'apparentent pas à une psychothérapie.

4 Prévoyance

PRÉVOYANCE SÉCURITÉ SOCIALE

Cette formule offre un niveau de couverture comparable à celui de la Sécurité sociale française. Les garanties se limitent à celles de la Sécurité sociale. Elles peuvent être complétées par l'assureur prévoyance de l'entreprise (extension du régime de prévoyance de l'entreprise au personnel expatrié).

PRÉVOYANCE UNIVERS ET PRÉVOYANCE CLASSIC

Ces 2 formules peuvent être gérées au 1^{er} euro ou en complément de la Caisse des Français de l'Étranger ou de la Sécurité sociale française. L'entreprise sélectionne les garanties et le niveau de couverture souhaités. Un capital décès minimum doit être choisi pour souscrire les rentes éducation, de conjoint, l'allocation obsèques ou les garanties arrêt de travail. Contrairement à Prévoyance Classic, Prévoyance Univers ne tient pas compte des situations familiales ou de l'âge de l'enfant, elle est totalement déconnectée des régimes français ARRCO et AGIRC pour la rente de conjoint et propose des solutions spécifiques en arrêt de travail pour les salariés prenant leur retraite à 65 voire 70 ans.

5 Responsabilité civile vie privée

Cette garantie est recommandée car il est parfois difficile de la souscrire dans le pays de destination. La responsabilité d'un collaborateur peut se trouver engagée pour des montants extrêmement élevés obligeant l'entreprise à intervenir si aucune garantie n'a été souscrite. Elle peut être complétée par la garantie des risques locatifs.

6 Retraite par capitalisation

Cette garantie est essentielle pour les collaborateurs « TCN* » des entreprises. En effet, il est souvent difficile de rattacher des salariés étrangers à leur régime de base et les régimes en vigueur dans le pays d'expatriation sont parfois peu fiables, les droits acquis pouvant être perdus au retour. Elle peut venir en remplacement des régimes ARRCO et AGIRC pour les expatriés français.

* TCN : Third Country National, salarié d'un pays A employé par l'entreprise d'un pays B et envoyé dans un pays C.

Des services associés

Une gestion internationale des couvertures étayée par des supports clairs et pratiques :

- Les besoins des collaborateurs internationaux ne sont pas les mêmes que ceux des locaux : spécificités des systèmes de santé, horaires décalés, langues étrangères, délais de courrier... Tous ces éléments requièrent **une gestion internationale performante**, qu'APRIL Mobilité pratique depuis plus de 30 ans.
- **Une documentation simple et complète** : fiche d'adhésion simplifiée, résumé des garanties, présentation des résultats statistiques annuels du contrat... Cette documentation est bilingue en anglais.
- **Un extranet spécifiquement dédié à GME** : permet à l'entreprise de suivre la gestion de son contrat. Il donne aux assurés l'accès à la consultation de leurs informations personnelles et permet l'accomplissement de certains actes de gestion.

Des services pratiques lors de la mise en œuvre des garanties :

- une carte médicale, portant les numéros d'urgence,
- des remboursements dans toute devise, dans le monde entier, par chèque ou virement,
- une prise en charge directe des frais hospitaliers, 24h/24, dans le monde entier,
- un guichet unique de gestion CFE/APRIL Mobilité situé au sein d'APRIL Mobilité : une seule adresse pour l'envoi des courriers et des délais de remboursement accélérés, grâce au traitement en un seul et même lieu des remboursements, part CFE et part complémentaire APRIL Mobilité,
- un service de repricing utilisant des réseaux spécialisés (PPO) afin de réduire les factures d'hospitalisation et de maintenir le niveau des cotisations,
- un réseau international de médecins afin de faciliter la communication entre les collaborateurs expatriés et le personnel soignant,
- si vos collaborateurs séjournent aux États-Unis : en cas d'urgence, le soir ou le week-end, lorsque leur médecin n'est pas disponible, nous leur proposons un service de consultations à domicile. Vos collaborateurs accèdent à un réseau de médecins pouvant se rendre à leur domicile, sur simple appel téléphonique et leur éviter ainsi d'attendre de longues heures au service d'urgences des hôpitaux lorsque cela ne s'avère pas nécessaire.

Une accessibilité permanente :

- Multicanal : téléphone, fax, courrier, e-mail, extranet dédié.
- 24h/24 et 7j/7 : service d'accueil téléphonique en cas d'urgence pour l'assistance rapatriement, l'hospitalisation.
- Multilingue : les interlocuteurs APRIL Mobilité parlent plusieurs langues afin de pouvoir traiter avec tout intervenant de santé.

Un mode d'adhésion simplifié

Cette présentation est une synthèse des garanties et services du contrat Garanties Mobilité Entreprise. Pour obtenir la plaquette de présentation complète, merci de contacter APRIL Mobilité au 01 73 02 93 79.

Pour obtenir une cotation, il vous suffit de collecter auprès de l'entreprise les données nécessaires à l'établissement de la proposition. Vous trouverez en page 7 la liste de ces informations.

APRIL Mobilité s'engage à vous communiquer sous 8 jours sa proposition et sa cotation. Si l'entreprise l'accepte, nous vous adresserons les documents d'adhésion.

De façon générale, APRIL Mobilité est à votre disposition pour :

- toutes informations complémentaires,
- l'élaboration et la constitution technique des dossiers,
- la négociation avec les preneurs de risque,
- l'accompagnement de commerciaux chez l'entreprise cliente.

À réception des documents d'adhésion, nous vous retournons un dossier :

→ **à remettre à l'entreprise**, incluant :

- un certificat d'adhésion en 3 exemplaires indiquant les garanties souscrites, les références de l'entreprise et les vôtres,
- un extrait des conditions générales du contrat.

→ **à remettre aux salariés**, incluant :

- des résumés de garanties,
- des cartes indiquant les numéros d'urgence,
- des imprimés de demandes de remboursement.

Demande de documentation ou de rendez-vous

À adresser à :

- APRIL Mobilité - Assurances Collectives - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE
- Téléphone : +33 (0)1 73 02 93 79 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 70
- E-mail : deviscollectif@aprilmobilite.com
- Accès métro : Père Lachaise ou Saint-Maur - Lignes 2 et 3. Parkings : Alhambra ou Les Trois Bornes

VOS COORDONNÉES

Raison sociale :

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur

Nom :

Prénoms :

Numéro de la voie : Nature de la voie (av, rue, bvd, etc.) :

Nom de la voie :

Nom de la voie (suite) :

Code postal :

Commune :

Pays :

Téléphone : / / /

Fax : / / /

E-mail :

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Êtes-vous actuellement en liaison avec une entreprise à la recherche d'une couverture pour ses expatriés ou ses détachés ?

 Oui

 Non

Pour ce cas précis, souhaitez-vous :

Qu'un collaborateur d'APRIL Mobilité vous rappelle ?

 Oui

 Non

Qu'un collaborateur vienne vous rencontrer ?

 Oui

 Non

Merci de m'adresser le dossier complet Garanties Mobilité Entreprise :

 par courrier

 par e-mail

Informations utiles

à nous transmettre pour une cotation efficace et précise

Les informations dont nous avons besoin pour réaliser une cotation sont les suivantes :

■ **La souscription s'effectue-t-elle depuis :**

- la France un autre pays (précisez le pays) :

■ **La démographie du groupe à assurer :**

- Nom et prénoms → assuré et ayant(s) droit
- Nationalité (dans le cas où présence de Tiers Nationaux *voir définition*) → assuré et ayant(s) droit
- Date de naissance → assuré et ayant(s) droit
- Pays de destination
- Situation familiale (célibataire, marié, ...) et âge des enfants à charge
- Salaire (si l'entreprise souhaite souscrire des garanties de prévoyance) → pour l'assuré uniquement

Exemple :

Nom	Prénoms	Pays de Nationalité	Date de naissance	Pays de destination	Salaire (€)	Situation familiale	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	...
DURAND	Jean	France	22/02/1962	Canada	94 000	marié	10/02/1992	27/02/1996		
DUPONT	Yves	France	08/09/1973	Ecosse	45 000	célibataire				
DUCROS	Sophie	France	02/04/1978	Thaïlande	65 000	célibataire				
YOUNG	Paul	USA	12/08/1951	Allemagne	79 000	divorcé	28/04/1983			
MAOKH	Lam	Laos	08/11/1962	France	98 000	marié	01/02/1986	21/04/1988	01/03/1993	
...										

■ **La nature des garanties voulues :**

- Frais de santé
- Prévoyance
- Assistance rapatriement
- Responsabilité civile
- Retraite

■ **Mode d'intervention des garanties :**

- en complément de la Sécurité sociale française
- en complément de la Caisse des Français de l'Étranger
- dès le 1^{er} euro
- en complément d'une caisse locale de Sécurité sociale (précisez le pays) :

■ **Le niveau des garanties souhaitées :**

- en frais de santé et prévoyance (haut de gamme, moyenne gamme, entrée de gamme).

■ **Garanties complémentaires :**

Il peut être utile d'avoir communication des garanties complémentaires actuellement offertes aux salariés français si l'entreprise souhaite limiter les risques de disparité entre le régime proposé aux expatriés et celui couvrant son personnel en France.

Comprendre

Tiers National : salarié d'un pays A employé par l'entreprise d'un pays B et envoyé dans un pays C.

APRIL Mobilité à vos côtés

Spécialiste de l'assurance des personnes vivant hors de leur pays de nationalité, APRIL Mobilité conçoit des solutions d'assurances santé et prévoyance simples et innovantes pour les particuliers, les entreprises et indépendants. Elle s'adresse aussi bien aux voyageurs, expatriés, impatriés, salariés en mission qu'aux étudiants. Depuis plus de 30 ans, APRIL Mobilité (ex AIPS) s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une haute qualité de gestion.



Assurance individuelle et collective des expatriés, impatriés et voyageurs

www.aprilmobilite.com

APRIL, des solutions adaptées

APRIL propose des gammes de solutions complètes et diversifiées pour répondre aux besoins des particuliers, des professionnels et des entreprises, dans tous les domaines de l'assurance.

Pour en savoir plus sur nos solutions

www.aprilgroup.com

APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

À sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de **3 millions d'assurés** qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux **3 500 collaborateurs et 72 sociétés du groupe**.

Pour en savoir plus, contactez votre assureur-conseil :



APRIL MOBILITÉ UNE SOCIÉTÉ APRIL GROUP

Siège social,

110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

Tél : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90

E-mail : info@aprilmobilite.com - Internet : www.aprilmobilite.com

S.A. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727 - Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 008 000 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles - 61, rue Taitbout 75436 Paris cedex 09

